

Metz, le 25 Février 2010
DIRECTION DU POLE DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
CITOYENNETE ET POLITIQUE DE LA VILLE
Réf. PS/NK

16

R A P P O R T

OBJET : CREATION DE JARDINS FAMILIAUX AVENUE DES DEUX FONTAINES

La Municipalité veille à développer une politique de mise en œuvre de ses espaces privés, en valorisant certains d'entre eux à travers la création de jardins familiaux.

Une demande très forte existe sur le territoire de la commune ; en témoigne la liste d'attente de 236 personnes actuellement recensées.

La mise en œuvre de telles opérations recouvre une véritable dimension sociale car une attention toute particulière est portée à ce que ces parcelles cultivables soient affectées en priorité à des familles messines résidant en collectif.

Afin de poursuivre cette politique, la réalisation d'un programme de jardins familiaux est proposée au sein d'une parcelle communale cadastrée HC n° 104 à Metz-Nord.

Ce terrain, d'une surface de 8 749 M2, a fait récemment l'objet d'une opération de débroussaillage et de défrichage.

Il s'agit dorénavant, de procéder aux travaux d'aménagement au titre de sa mise en valeur et de sa transformation en espace cultivable de 40 parcelles d'environ 2 ares.

Le projet d'aménagement prévoit les travaux suivants :

- une clôture collective des parcelles avec un accès unique par un portail
- des travaux de terrassement et de nivellement
- la création de 4 puits
- la fourniture d'un abri de jardin pour rangement de matériel de 2,5 M2

Les parcelles créées seront proposées en priorité aux familles messines inscrites sur liste d'attente et ce par ordre d'antériorité.

Les travaux estimés à 20 000 € TTC seront financés sur les crédits d'investissement de l'exercice en cours.

La motion est en conséquence.

MOTION

OBJET : CREATION DE JARDINS FAMILIAUX AVENUE DES DEUX FONTAINES

Le Conseil Municipal,

Les Commissions compétentes entendues,

Vu le Budget Primitif,

Considérant la possibilité de créer des jardins familiaux avenue des Deux Fontaines et l'intérêt d'un tel programme au regard des besoins exprimés par des habitants de la commune,

DECIDE de réaliser des nouveaux jardins familiaux avenue des Deux Fontaines, pour un montant estimé à 20 000 € TTC.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguee :

Isabelle KAUCIC